

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 février 2020 à 20H 30

Etaient présents : Mmes et Mrs Gallet, Lenglet, Lefort, Fleury, Berre, Bruxelles, Pastor, Caron, Letemple, Verheyde

Absents : Mme Delplanque

Monsieur Letemple est élu secrétaire

1) Arrêt de projet du Plan Local de l'Habitat (PLH)

Mme le Maire présente aux membres du CM le projet du PLH qui est établi pour la période 2020-2025, le but est de mettre en place une politique de l'habitat qui soit cohérente avec le développement du territoire communautaire, de façon concertée et partagée et en étroite collaboration avec le contenu du PLUI. Un programme d'actions constitue le cadre d'intervention de la CCVS, des communes et des partenaires en matière d'habitat. L'arrêt de projet a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 5 décembre 2019 et conformément aux dispositions de l'article R302-9 du Code de la construction et de l'habitation, cet arrêt de projet doit être soumis aux Communes membres de la CCVS qui disposent d'un délai de 2 mois pour émettre un avis sur le document. Le projet est validé à l'unanimité du CM

2) Groupement de commande par la Fédération Départementale de l'Energie (FDE)

La commune de Heilly adhère à la FDE dans le cadre d'un groupement d'achats d'énergie (électricité) utilisée pour l'éclairage public. Le nouveau marché avec appel d'offres sera publié courant de ce premier semestre, le CM accepte à l'unanimité de renouveler le contrat mais refuse à l'unanimité la proposition d'un groupement de commandes de prestations visant à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments recevant du public, des précisions supplémentaires sont attendues

3) Information sur l'équipement d'un défibrillateur

Compte tenu de la réglementation, les établissements recevant du public sont tenus de se doter d'un défibrillateur automatique externe à installer dans un emplacement visible du public et facilement accessible. Mme le Maire va se rapprocher de la CCVS dans le cadre d'achats groupés.

4) Participation au financement de la Mutuelle santé des agents communaux

Suite à demande écrite des agents de la commune ; le CM n'a pas souhaité donner suite à la demande de financement pour des chèques déjeuners mais décide à l'unanimité de participer au coût de la Mutuelle complémentaire santé des agents titulaires. Participation de la commune à hauteur de 50% du coût mensuel pour l'agent technique. Concernant l'agent administratif non concernée par la Mutuelle santé, dans un but d'équité ; un complément de salaire dans le cadre du régime indemnitaire lui sera versé au prorata de son temps de travail. Ces dispositions pourront faire l'objet d'une révision

5) Réflexion sur prise d'un arrêté de péril sur l'immeuble situé 3,5,7 rue sainte Anne

Devant le danger représenté par l'immeuble et les nombreuses interventions auprès du propriétaire ; le CM décide à l'unanimité de lancer la procédure de péril et charge Mme le Maire de procéder à toutes les formalités (à suivre)

6) Organisation des élections municipales

Les élections municipales se tiendront les 15 mars et 22 mars en cas de second tour, le bureau de vote est situé rue Neuve du Château avec une ouverture de 8H à 18H

7) Délibérations diverses

Voir point 1 sur le PLH, point 2 sur le renouvellement du contrat à la FDE, point 4 sur la participation Mutuelle, accord à l'unanimité du CM pour la mise à jour des statuts de la CCVS et versement d'un don de 100 euros pour l'Australie

8) Questions et informations diverses

- Mme le Maire fait lecture d'un courrier émanant d'un Agent retraité de la commune de Heilly qui interroge le CM suite à sa décision de cesser l'adhésion à un organisme versant des prestations dans le cadre de l'action sociale à destination des agents des collectivités locales, tels des chèques vacances, loisirs, prêts. Mme le Maire rappelle aux membres du CM qu'il y a possibilité de continuer à adhérer pour les agents retraités; néanmoins, le CM confirme sa décision.

- Projet Kiosque : le permis de construire a fait l'objet d'un accord en date du 2 décembre 2019. Un bureau de contrôle technique ainsi qu'un coordinateur sécurité ont été retenus (à suivre)

- La Gendarmerie recommande une grande vigilance vis-à-vis de démarcheurs indelicats ; en cas de doute, faire le 17

- Mme le Maire rappelle à nouveau l'interdiction des feux et notamment dans le village, ceux-ci sont punis par la Loi

- Rappel recensement militaire : formalité obligatoire pour filles et garçons pour se présenter aux concours et examens publics, à faire en Mairie entre le mois de leur 16 ans et les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire.

- Rappel : une autorisation d'urbanisme est exigée pour tous travaux modifiant l'aspect extérieur des habitations (vélux, porte, fenêtre toiture...) Renseignements à prendre en Mairie

- Opération Hauts de France Propres, rendez vous le samedi 7 mars à 9H30 devant la Mairie

- Contact pour l'eau potable : Société HYDRA eau, Tél 03 22 96 13 00

- PLUI : les conclusions de l'enquête publique et de la commission d'enquête sont sur le site internet de CCVS, chemin d'accès : <https://www.valdesomme.com/>, Onglet : Compétences, Onglet Aménagement, Dossier : PLUI/PADD

La séance est levée à 23H

Le Maire, Bernadette Gallet

